



Lukos 2021-Conditions générales de vente et modalités d'inscription

Nos prix de forfaits s'entendent : voir tableau de tarification. La tarification est valable du 1/09/2021 au 31/08/2022. Les forfaits se prennent sur un engagement annuel du 1er Septembre de l'année en cours au 31 Août de l'année suivante inclus. Tout arrêt avant le 31/08 imposera une réévaluation sur la base du tarif de la carte. Chaque séance d'équitation hebdomadaire (dressage, obstacle, ballade, ponygame, équifun), comprend l'enseignement, la location des installations et des chevaux ou poneys.

Enfant ou adulte en situation de handicap* : voir tableau de tarification. Chaque séance d'équitation hebdomadaire (dressage, obstacle, ballade, ponygame, équifun), comprend l'enseignement, la location des installations et des chevaux ou poneys AINSI qu'un professionnel de l'équithérapie.

L'enfant et sa famille peuvent bénéficier d'une aide financière de l'association PatchWork à condition d'en être membre (30€ par famille plus 15€ par enfant cavalier), en joignant la photocopie de la notification MDPH en cours de validité. Cette aide, si elle est accordée, compte à partir du 1er septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année suivante. Elle n'est pas nécessairement renouvelée. Le montant des aides dépend des subventions annuelles reçues par l'association. Il ne s'agit aucunement d'une obligation d'aide mais d'une possibilité.

Nos tarifs ne prévoient pas : L'équipement du cavalier, la licence FFE, obligatoire (36€ pour les adultes, 25€ pour les mineurs), la cotisation annuelle du haras de Lukos (40€ par personne) qui seront à régler en septembre pour les renouvellements ou à l'inscription de tout nouveau cavalier. Les sorties en concours ou les animations sont en plus.

TVA : Les tarifs des prestations équestres sont TTC. Ils comprennent deux prestations qui donnent lieu à l'application de deux taux de TVA : Droit d'accès et d'utilisation des installations sportives (TVA 5,5%) et Enseignement ou Pension (TVA 20%). Le prix détaillé de chaque prestation, avec ventilation des deux taux de TVA à 50% chaque, est consultable sur les grilles tarifaires affichées au Club House.

Ces deux taux de TVA sont applicables sous réserve de modifications de la législation. Toute augmentation de la TVA fera l'objet de la même augmentation pour les prix affichés.

Modalités d'inscription : Le montant d'un forfait constitue une somme indivisible ne pouvant être remboursée ou reportée en cas d'interruption pour quelque cause que ce soit. Le forfait est accepté pour l'année entière allant du 1er septembre 2020 31 Août 2021 inclus.



En cas d'interruption du règlement mensuel du forfait, le forfait est annulé. Les sommes dues sont recalculées sur la base du tarif standard (voir tarif). Toute aide ou subvention sera considérée comme annulée et devra faire l'objet d'un remboursement intégral. La direction s'autorise à refuser le renouvellement d'un forfait en cas de difficultés avec une famille.

Modalités de paiement : Les espèces, chèques ou virements sont acceptés. Le montant du forfait devra être réglé **au plus tard le 8 du mois en cours**, sauf arrangement individuel et contractualisé avec le gérant.

Retard de paiement : Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités correspondant à 10% de la somme TTC due initialement.

Récupération : Le cavalier malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire à la possibilité de récupérer les séances **dans le mois qui suit et en dehors des stages**. Dans le cas contraire, il ne pourra exiger le remplacement de ses séances. Il devra prévenir le responsable du haras 48h à l'avance (sauf maladie).

Toute séance non annulée 48h à l'avance est due et non récupérable.

Affaires personnelles et vêtements : Le haras de Lukos ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la perte, du vol ou de la détérioration des effets personnels des cavaliers. Une salle est mise à la disposition des cavaliers gratuitement **SOUS** leur responsabilité. Le haras de Lukos ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des pertes ou vols dans la structure.

Assurance responsabilité civile : Le haras de Lukos est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux cavaliers pour les faits qui lui incombent.

Si la responsabilité du haras de Lukos n'est pas prouvée, chaque cavalier possède par le biais de la licence FFE rendue obligatoire, une assurance responsabilité civile et individuelle accident les couvrant.

En dehors des reprises, la responsabilité des mineurs est assurée par les seuls parents de l'enfant qui seront tenus responsables des dégradations faites par leur enfant. Ces dégradations seront facturées à la famille. Les parents sont également responsables des accidents causés par leur enfant ou à leur enfant dès lors que la responsabilité du haras de Lukos n'est pas prouvée.



Droit à l'image : Le haras de Lukos se réserve le droit à des fins promotionnelles de prendre, détenir et diffuser les images (photos, vidéos) faites pendant les reprises et dans le haras sous quelque forme de support que ce soit tant par procédé photographique que par enregistrement audio et vidéo. Voir autorisation jointe, à remplir et signer.

Les images sont acquises définitivement, au profit du haras de Lukos, quelque soit la période d'utilisation de cette image et sans aucun paiement.

Informatique : Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification quant aux informations informatiques vous concernant ou concernant votre enfant.

J'atteste avoir lu les conditions générales de vente et d'inscription, d'avoir eu les explications orales les concernant et les avoir bien comprises

Date

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »